

ANALYSE THÉMATIQUE DES INDICATEURS SOCIAUX 2022

L'ENFANT VULNÉRABLE

PAR | **JEROEN HOREMANS, BEA CANTILLON, IVE MARX, HANNE BAATS ET WOUTER NEELEN***

Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck – Universiteit Antwerpen

8 juin 2023

1. INTRODUCTION

Le rapport annuel du Comité de protection sociale montre que la pauvreté infantile représente un des principaux défis sociaux auxquels est confrontée la Belgique, et cela d'autant plus si les enfants grandissent dans une famille ayant un faible statut socio-économique (CPS, 2022). Compte tenu de la mauvaise position de la Belgique en termes de pauvreté infantile, il n'est pas surprenant que l'attention portée à la pauvreté infantile ait augmenté de manière significative à tous les niveaux politiques ces dernières décennies. Pourtant, l'attention accrue portée à la pauvreté infantile n'est pas un phénomène purement belge. Elle s'inscrit dans une tendance internationale qui considère la pauvreté comme un problème à traiter de manière préventive. L'attention portée aux premières années de la vie peut mettre fin à la pauvreté générationnelle. Par exemple, la recommandation de la Commission européenne (CE) (2013) qui date d'il y a 10 ans parle d'« *Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité* ». Du point de vue du développement personnel et des droits de l'enfant, la « *vulnérabilité des enfants* » est également souvent évoquée dans ce contexte.

Grandir dans une famille aux revenus limités constitue un élément important dans le contexte de la vulnérabilité des enfants, mais cette vulnérabilité ne se résume pas à grandir dans une famille présentant un risque de pauvreté monétaire (OCDE, 2019). Premièrement, la vulnérabilité concerne le niveau de vie dans lequel les enfants grandissent et la privation effectivement vécue par les enfants eux-mêmes qui les expose au risque d'effets négatifs sur le développement de l'enfant (Guio et al., 2018). Deuxièmement, la vulnérabilité concerne une situation dans laquelle un changement soudain peut avoir un impact négatif (Gallopain, 2006). En d'autres termes, la vulnérabilité concerne donc le risque de tomber effectivement dans la pauvreté en cas de choc soudain au niveau des revenus. Ces chocs ont un impact significatif sur le revenu et le pouvoir d'achat des parents et donc sur le niveau de vie dans lequel les enfants grandissent. La vulnérabilité met donc l'accent sur le risque encouru par les personnes. Cela nécessite, en outre, une vision politique différente. Il ne s'agit pas de remédier *ex post* à une situation problématique, mais d'intervenir *ex ante* pour atténuer les risques (Naudé et al., 2009).

La vulnérabilité des enfants signifie donc qu'ils grandissent dans une famille exposée au risque de pauvreté, mais aussi qu'ils vivent dans une famille dont les revenus sont proches du seuil de pauvreté et donc également plus vulnérable aux revers et aux chocs. Il peut s'agir de chocs individuels, comme la perte d'un emploi, mais aussi de chocs collectifs, comme une pandémie ou un choc au niveau des prix de l'énergie. Ceux-ci ont non seulement un impact sur le revenu familial, mais peuvent également déterminer de manière significative le niveau de vie des familles (et donc des enfants).

Dans ce document, nous analysons la vulnérabilité des enfants sur la base de différents indicateurs. L'accent est mis, non seulement sur les enfants en situation de pauvreté monétaire, mais aussi sur les enfants des familles de la classe moyenne ne dépassant pas de beaucoup le seuil de pauvreté, c'est-à-dire la fourchette de revenus équivalente à 60-80 % de la médiane. Des analyses antérieures suggèrent que le profil de ces familles en situation d'insécurité financière diffère de celui des familles en situation de pauvreté financière (Horemans et al., 2020). Pour examiner ce que signifie concrètement le fait de grandir dans la pauvreté, nous analysons également le degré de privation matérielle et sociale (sévère).

Dans la partie suivante, nous présentons une analyse documentaire de la pauvreté infantile et de la manière dont elle peut être considérée comme une situation de vulnérabilité dans laquelle les enfants grandissent. Nous donnons ensuite un aperçu des principaux indicateurs de vulnérabilité des enfants et de leur évolution en Belgique. Le quatrième chapitre traite des données et des indicateurs utilisés dans les cinquième à septième chapitres. Le dernier chapitre analyse les principaux enseignements et propose une série de réflexions politiques.

2. APERÇU DE LA LITTÉRATURE : VULNÉRABILITÉ ET PAUVRETÉ INFANTILE

Pour comprendre la vulnérabilité des enfants, plusieurs perspectives d'approche sont possibles. Grandir dans une famille aux revenus limités fait partie de l'histoire (OCDE, 2019). Du point de vue du développement personnel des enfants en situation de privation matérielle et des droits de l'enfant, il s'agit de la « vulnérabilité de l'enfant ». Cependant, la vulnérabilité peut aussi être interprétée autrement en mettant l'accent sur les changements soudains qui ont un impact négatif sur les familles (Gallopain, 2006). En d'autres termes, la vulnérabilité concerne alors le risque de tomber effectivement dans la pauvreté en cas de choc soudain au niveau des revenus. La vulnérabilité de l'enfant concerne donc à la fois l'expérience de la pauvreté, qui a des effets néfastes sur le développement de l'enfant, et le risque de se retrouver dans une situation de pauvreté.

La « pauvreté infantile » est également interprétée de manière très large, tant dans la littérature académique que dans le débat public. Nous pouvons formuler cette question de deux manières. Une première distinction consiste à appréhender la pauvreté à partir de l'enfant lui-même ou partir de la famille dans laquelle il grandit. Pauvreté infantile ou pauvreté familiale ? Si la différence semble relever de la discussion sémantique, elle n'en a pas moins des implications importantes au niveau d'un cadre politique. Ensuite, comme pour la mesure de la pauvreté en général, on peut faire une deuxième distinction basée uniquement sur la situation de revenu de la famille pour déterminer

le risque de pauvreté ou encore sur niveau de vie dans lequel l'enfant grandit. Dans cette partie, nous examinons d'abord comment ces différentes considérations jouent un rôle dans la question politique de la pauvreté infantile. Nous développons ensuite les considérations méthodologiques et les approches empiriques trouvées dans la littérature académique concernant la pauvreté infantile en Europe et en Belgique.

2.1. LA PAUVRETÉ INFANTILE EN TANT QUE QUESTION POLITIQUE

Au cours des dernières décennies, la pauvreté infantile a fait l'objet d'une attention accrue. L'attention accrue portée à la pauvreté infantile n'est pas un phénomène purement belge, mais s'inscrit dans la tendance internationale à considérer la pauvreté comme un problème qui doit être traité de manière préventive, c'est-à-dire dès les premières années de la vie, afin de mettre fin à la pauvreté générationnelle. La Belgique soutient l'agenda mondial du développement depuis déjà 2000. Avec les *Objectifs de développement durable* (ODD), l'accent a également été mis sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie et des perspectives d'avenir des jeunes enfants (Nations unies, 2022). Notamment, sous la présidence belge de l'UE en 2010, la lutte contre la pauvreté infantile est également devenue une dimension importante de la stratégie Europe 2020 (Schinnerl et Greiling, 2020), ce qui a donné lieu au premier plan national de réduction de la pauvreté infantile en Belgique.

Actuellement, le socle européen des droits sociaux donne lieu à la stratégie à long terme et à des objectifs sociaux concrets, y compris pour la Belgique. Le plan d'action du pilier européen prévoit que le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale devrait être réduit d'au moins 15 millions, dont au moins 5 millions d'enfants, d'ici à 2030 (par rapport à 2019). En Belgique, un enfant sur cinq est actuellement confronté à la pauvreté infantile. Pour notre pays, l'objectif est d'atteindre au moins 93 000 enfants (de 0 à 18 ans) d'ici 2030. Le nombre d'enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale passe donc de 503 000 à 410 000.

L'approche européenne repose sur trois piliers : (1) garantir l'accès des parents à des ressources adéquates et au marché du travail et à un niveau de vie décent ; (2) réduire les inégalités entre les enfants en garantissant l'accès à des services de garde et d'éducation de qualité et abordables ; et (3) garantir le droit des enfants à la participation en soutenant la participation de tous les enfants à des activités ludiques, récréatives, sportives et culturelles.

Tant au niveau fédéral que régional, la Belgique accorde depuis plusieurs années une attention particulière à la pauvreté infantile. En raison de la nature multidimensionnelle et de la complexité du phénomène de la pauvreté infantile, il existe un large éventail de politiques axées sur différents niveaux, qui ciblent souvent implicitement un des trois piliers (voir annexe 1). Le premier plan national de lutte contre la pauvreté infantile a également été intégré dans cette stratégie, par exemple en s'articulant autour de trois domaines d'action fondamentaux pour lutter contre la pauvreté infantile et promouvoir le bien-être des enfants : (1) l'accès à des ressources adéquates, (2) l'accès à des services et opportunités de qualité et (3) la participation des enfants. Un quatrième objectif stratégique, qui est de conclure des partenariats horizontaux et verticaux entre

les différents domaines politiques et les différents niveaux de pouvoir (OS 140), est venu compléter le plan d'action.

Début mai 2022, la Belgique a soumis à la Commission européenne son plan d'action national concernant la Garantie européenne pour l'enfance. Le « *Plan d'action national belge Garantie européenne pour l'enfance 2022-2030* » adopte une approche large de la pauvreté infantile qui souscrit en particulier au deuxième pilier de l'approche européenne, à savoir assurer un accès libre et effectif à une série de services essentiels. En effet, la Belgique veut s'assurer que les enfants vulnérables (1) aient un accès effectif et gratuit à une éducation de qualité, à l'accueil de la petite enfance, aux activités éducatives et aux activités scolaires, et qu'un repas sain soit garanti chaque jour d'école ; (2) aient un accès effectif et gratuit à des soins de santé de qualité ; (3) aient un accès à une alimentation suffisante et saine, notamment par le biais du programme européen pour la consommation de fruits, de légumes et de lait dans les écoles ; (4) aient un accès effectif à un logement adéquat (SPP IS, 2022).

Si l'accent au niveau de la Garantie pour l'enfance est mis sur le 2^e pilier de la stratégie européenne, le premier pilier reste également crucial car « *en insistant sur le fait que vous vous concentrez sur les enfants parce qu'ils ne sont pas responsables, vous alimentez la perception selon laquelle les autres, les adultes et les parents, sont, eux, responsables* ». (Van Lancker, 2014). En particulier, l'accès des parents à un revenu adéquat reste important. C'est pourquoi, selon Van Lancker (2014), la clé d'une politique efficace de lutte contre la pauvreté infantile réside dans les familles dans lesquelles vivent ces adultes. En effet, le risque de pauvreté est le plus élevé parmi les familles à faible intensité de travail (Guio, Vandenbroucke et Vinck, 2015). Pour cette raison, les instruments politiques de l'État-providence classique sont également importants, tels que l'engagement en faveur de l'emploi et la protection du revenu des parents, ainsi que la réduction des coûts des services et l'accessibilité de l'éducation (Vandenbroucke & Guio, 2019).

En outre, selon Van Lancker (2014), l'attention accrue portée à la pauvreté infantile peut s'expliquer par une logique d'augmentation du soutien à la lutte contre la pauvreté. Certaines personnes (enfants) méritent d'être soutenues (et ne sont donc pas en faute) tandis que d'autres qui ne le méritent pas (et sont donc en faute).

En outre, selon Van Lancker (2014), l'attention portée à la pauvreté infantile n'a pas augmenté ces dernières décennies uniquement dans le but de briser le cycle de la pauvreté générationnelle. Mettre l'accent sur la pauvreté infantile renforce le soutien à la lutte contre la pauvreté. C'est là qu'intervient le concept d'*agency*. L'idée est que les enfants ne choisissent pas de naître ou de grandir dans une famille pauvre, ce qui les rend dépendants de leur contexte social, à la fois de leurs parents et de toutes sortes de services (éducation, santé, prise en charge, ...). Il est donc justifié d'utiliser les facteurs familiaux comme indicateurs de la pauvreté infantile plutôt que de se concentrer uniquement sur les caractéristiques propres à l'enfant (Vranken et al., 2012). Cependant, Van Lancker (2014) prévient que le fait de se concentrer sur la pauvreté infantile entraîne également une question de *deservingness*. Il y a des personnes (enfants) qui méritent d'être soutenues (et qui ne sont donc pas en faute) par rapport à des personnes qui ne méritent pas d'être soutenues (et qui sont donc en faute).

2.2. LA PAUVRETÉ INFANTILE, UNE QUESTION EMPIRIQUE

Dans la littérature académique, on retrouve essentiellement deux approches dominantes de la mesure de la pauvreté infantile. Comme dans le débat politique, le point de départ peut être les besoins des enfants. Dans ce cas, les besoins des enfants, et donc leur niveau de vie, sont mesurés différemment de ceux des adultes (Guio et al., 2018). Pourtant, la recherche empirique sur la pauvreté infantile utilise encore principalement une mesure du niveau de vie de la famille dans laquelle l'enfant grandit. Et cela, souvent par manque d'informations sur la situation et les besoins spécifiques des enfants. Néanmoins, il existe quelques exceptions, par exemple le module de privation thématique dans les statistiques EU-SILC 2009 et 2014 (Guio et al., 2018). De même, pour mesurer la pauvreté sur la base du revenu, on suppose que les sources de revenu mises en commun sont réparties de manière égale au sein de la famille. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas et cela peut même, selon Decancq et al. (2014), conduire à une sous-estimation systématique des groupes vulnérables à la pauvreté, tels que les enfants.

Une deuxième considération dans la mesure de la pauvreté infantile renvoie aux questions fondamentales de la mesure de la pauvreté. Du point de vue des droits de l'homme, la pauvreté infantile est liée au fait que les enfants vivent dans un environnement qui ne contribue pas à leur développement. Plutôt qu'un manque de revenus pur et simple, cela signifie, dans un contexte politique, qu'un gouvernement devrait veiller à ce que chaque enfant puisse effectivement profiter de son enfance (UNICEF, 2005). Cela dépasse donc le simple fait de survivre. Dans ce cas, la lutte contre la pauvreté infantile consiste à créer un contexte dans lequel les enfants peuvent développer tout leur potentiel. Il s'agit donc également de garantir l'égalité des chances en matière de santé, d'éducation, mais aussi de logement permanent et de qualité. À cet égard, la pauvreté infantile, comme la pauvreté en général, est éminemment un problème multidimensionnel (Cantillon et Buysse, 2016).

Le revenu familial est un élément crucial pour déterminer le niveau de vie des enfants. Il détermine dans quelle mesure les conditions de base du développement des enfants peuvent être réunies par la famille (Cooper et Stewart, 2013 ; 2021). Le revenu familial est fortement lié à d'autres caractéristiques importantes, telles que le niveau d'éducation ou la profession des parents, mais aussi à la situation du logement (voir par exemple Haffner et al., 2013). Pourtant, le revenu n'est pas le seul facteur déterminant (Ajzenstadt et Gal, 2010 ; Tarki, 2011). Les familles qui ne sont pas en situation de pauvreté monétaire ont souvent un niveau de vie plus limité, tel que mesuré par un indice de privation (Nolan et Whelan, 2010).

La pauvreté monétaire ou privation matérielle sous-jacente est souvent appelée facteur de risque sociodémographique. Par exemple, Main et Bradshaw (2016) montrent pour le Royaume-Uni que le statut d'emploi des parents et la structure familiale sont associés à un risque de pauvreté plus élevé, comme les parents isolés sans emploi, mais que le groupe le plus important n'est pas nécessairement constitué de parents isolés. Dans l'ensemble, ils constatent que les facteurs sociodémographiques sont un meilleur prédicteur de la pauvreté monétaire que les indicateurs d'exclusion sociale.

Les analyses pour la Belgique montrent que le défi majeur réside principalement dans l'amélioration du niveau de vie des parents peu qualifiés et des parents isolés et de leurs enfants (Guio et Vandenbroucke, 2019). L'intensité de travail des familles semble être le principal facteur de risque influençant fortement la pauvreté et la privation matérielle spécifique aux enfants, mais avec des différences importantes entre les régions de Belgique. Il n'existe aucun autre pays où les enfants appartenant à des familles à très faible intensité de travail représentent une proportion aussi élevée du groupe des enfants financièrement pauvres. Ceci est principalement dû aux parts relatives importantes de ce groupe en Wallonie et à Bruxelles (Guio et al., 2015). Ce phénomène pourrait être renforcé par l'appartenance ethnique. En effet, un contexte d'immigration hors UE est très souvent corrélé à une position plus vulnérable et à un accès plus difficile à une aide financière (Guio et Vandenbroucke, 2019).

L'âge des enfants peut aussi faire une différence. Hoff (2017), par exemple, indique pour les Pays-Bas que les enfants jusqu'à 12 ans sont un peu plus susceptibles d'être en situation de pauvreté que les enfants âgés de 13 à 17 ans. Une explication possible est que les mères de ces derniers enfants, plus âgés, reprennent davantage le travail et/ou que les enfants accumulent des revenus par eux-mêmes. Il est prouvé que cela est particulièrement vrai pour les enfants issus de familles monoparentales.

La vulnérabilité des enfants concerne donc à la fois l'expérience de la pauvreté et le risque de se retrouver dans une telle situation. En Europe, différentes approches sont utilisées pour définir et mesurer empiriquement la pauvreté (pour une vue d'ensemble, voir Decancq et al., 2014). Globalement, ces approches se réfèrent aux travaux de Peter Townsend (1979) et à la définition de « personnes pauvres » donnée par le Conseil européen (1975) : « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel elles vivent ». Avant d'approfondir les caractéristiques de profil qui déterminent la vulnérabilité des enfants et donc la pauvreté infantile en Belgique, nous donnons un aperçu des indicateurs officiels relatifs à la pauvreté infantile dans la partie suivante.

3. DONNÉES ET VARIABLES

Dans ce qui suit, nous examinons de plus près les situations de vulnérabilité dans lesquelles les enfants grandissent en Belgique. Dans cette partie, nous nous plaçons dans la perspective de l'enfant. En d'autres termes, nous évaluons le risque de pauvreté et le risque de vulnérabilité financière pour les enfants eux-mêmes. Ces enfants font partie de la famille dans laquelle ils grandissent. Le revenu global de la famille et le niveau de vie global de la famille sont donc les paramètres pertinents. À cette fin, nous utilisons les données 2020 des « Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie » (EU-SILC – EU-Statistics on Income and Living Conditions). Il s'agit d'une enquête annuelle menée dans tous les pays de l'Union européenne qui permet d'obtenir des informations sur le revenu, la pauvreté et l'exclusion sociale des membres d'un ménage, d'une part, et du ménage dans son ensemble, d'autre part. L'objectif de cette enquête est de mesurer les conditions de vie des personnes interrogées et des ménages (Eurostat, 2022).

Nous considérons que les enfants sont exposés au risque de pauvreté monétaire lorsqu'ils grandissent dans une famille dont le revenu familial équivalent disponible au cours de l'année de référence du revenu (2019) est inférieur au seuil de risque de pauvreté, défini comme 60 % du revenu familial équivalent disponible médian national¹, soit 1 284 € pour une personne isolée. Étant donné que la vulnérabilité concerne également la probabilité de tomber dans une situation de pauvreté en cas de choc de revenu, nous définissons la vulnérabilité financière comme le revenu disponible équivalent de la famille compris entre 60 % et 80 % du revenu disponible net équivalent médian national, c'est-à-dire entre 1 284 € et 1 711 €. Ces descriptions sont conformes à la définition des EU-SILC utilisée au niveau international et aux recherches antérieures (Horemans et al., 2020).

Le degré de privation matérielle et sociale est un indicateur qui exprime l'incapacité à s'offrir certains éléments considérés comme désirables ou même nécessaires par la plupart des gens pour mener une vie convenable (Statbel, 2023a). L'indicateur fait la distinction entre les personnes qui n'ont pas les moyens de s'offrir un bien, un service ou une activité particulière et celles qui n'ont pas ce bien ou ce service pour une autre raison, par exemple parce qu'elles n'en veulent pas ou n'en ont pas besoin.

L'enquête EU-SILC interroge les ménages sur leur (in)capacité financière à :

- Payer les factures à temps
- S'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile
- S'offrir un repas composé de viande, de poulet ou de poisson tous les deux jours au moins
- Faire face à une dépense imprévue
- Pouvoir s'offrir une voiture personnelle
- Chauffer convenablement son domicile
- Remplacer les meubles endommagés ou usés

Les personnes sont aussi interrogées sur leur (in)capacité financière individuelle à :

- Remplacer les vêtements usés par de nouveaux vêtements
- Posséder deux paires de chaussures en bon état
- Disposer d'un accès à l'internet à domicile
- Retrouver des amis ou sa famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois
- Participer de manière régulière à une activité de loisirs
- Dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour soi-même

La privation matérielle et sociale (MSD) est définie comme l'incapacité forcée de payer au moins 5 des éléments ci-dessus. La privation matérielle et sociale sévère (SMSD) est définie comme l'incapacité forcée de payer au moins 7 des éléments ci-dessus. Nous suivons ici le calcul selon les instructions de Statbel (2023a). Les enfants de moins de 15 ans ne font pas l'objet d'une enquête individuelle dans le cadre des statistiques

(1) Le revenu total net disponible de la famille est calculé en utilisant l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE avec une pondération de 0,5 pour le premier adulte, 0,5 pour les autres membres de la famille âgés de 14 ans ou plus et 0,3 pour les membres de la famille âgés de moins de 14 ans. Chaque membre de la famille est supposé avoir le même niveau de vie.

EU-SILC. Par conséquent, un score leur est attribué sur la base des réponses des plus de 16 ans du ménage. Si au moins la moitié des plus de 16 ans du ménage n'a pas les moyens d'acheter un article particulier, on suppose que les enfants n'ont pas non plus les moyens de l'acheter.

On considère qu'une personne souffre de privation matérielle et sociale (MSD) lorsqu'elle n'a pas les moyens de s'offrir au moins 5 des 13 éléments énumérés. On considère qu'une personne souffre de privation matérielle et sociale sévère (SMSD) lorsqu'elle ne peut pas se permettre au moins 7 des 13 éléments énumérés. Pour les enfants, afin de ne pas donner un poids excessif aux scores obtenus à partir des réponses des personnes âgées de 16 ans et plus, ils sont soumis à une condition supplémentaire pour être considérés comme sévèrement défavorisés sur le plan matériel et social : les ménages dans lesquels ils vivent doivent être dans l'incapacité de s'offrir au moins trois des sept éléments.

Pour dresser le profil des enfants qui grandissent dans une situation de vulnérabilité, nous prenons en compte l'âge des enfants et la région dans laquelle ils vivent en Belgique. En outre, nous procédons à une ventilation en fonction de différentes caractéristiques familiales. Nous examinons également la composition des familles de deux manières. Tout d'abord, nous distinguons trois grandes catégories d'adultes vivant ensemble : (1) les « personnes isolées » ; (2) les « couples » ; (3) les « autres ». Dans cette dernière catégorie, il peut s'agir d'amis qui vivent ensemble ou de grands-parents qui emménagent. Deuxièmement, nous distinguons selon le nombre d'enfants dans la famille. Nous examinons également les caractéristiques du profil socio-économique, telles que le niveau d'éducation, l'origine migratoire et l'intensité de travail des adultes de la famille. Ici, le niveau d'éducation le plus bas est attribué à l'ensemble de la famille. Ainsi, si au moins un des adultes (à l'exclusion des étudiants de moins de 24 ans) de la famille est peu qualifié, on considère que l'enfant grandit dans une famille peu qualifiée. Si au moins un des adultes de la famille n'est pas né dans l'UE, la famille est considérée comme non européenne. Ce n'est qu'ensuite que le pays de naissance de l'UE est pris en considération. Ainsi, si l'un des adultes est né dans l'UE et l'autre non, l'enfant est considéré comme issu de l'immigration hors UE. Si tous les adultes de la famille sont nés en Belgique, l'enfant est supposé être d'origine belge. L'intensité de travail de la famille est calculée sur la base de l'intensité de travail des membres de la famille âgés de 18 à 64 ans, à l'exclusion des étudiants, au cours de la période de référence de revenu. Lorsque ces personnes ont travaillé à temps plein pendant une année complète, l'intensité de travail est égale à un. Enfin, nous incluons également la situation de vie en tant que caractéristique familiale au sein de laquelle l'enfant grandit. Nous distinguons ici : (1) « achat sans paiement échelonné » ; (2) « achat avec paiement échelonné » ; (3) « location privée » et (4) « location sociale ».

4. CHIFFRES DE BASE : SUIVI DE LA PAUVRETÉ INFANTILE DANS UN CONTEXTE EUROPÉEN

Cette partie donne un aperçu des statistiques de base, telles que suivies par Eurostat, concernant la pauvreté infantile. Tout d'abord, nous donnons un aperçu des indicateurs qui illustrent le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté. Dans la mesure du possible, nous donnons des précisions sur l'âge des enfants et le niveau d'éducation des parents.

Lorsqu'on demande combien d'enfants vivent dans la pauvreté en Belgique, les chiffres varient. Le Tableau 1 résume certaines des approches couramment utilisées pour répondre à cette question. L'indicateur de taux de risque de pauvreté monétaire (AROP) correspond au pourcentage de personnes dont le revenu disponible équivalent (après transferts sociaux) est inférieur au seuil de pauvreté. La privation matérielle et sociale sévère (SMSD) est définie comme l'incapacité forcée de payer au moins 7 des éléments ci-dessus. L'indicateur de pauvreté et d'exclusion sociale dans le cadre de la stratégie Europe 2030 (AROPE)² combine l'AROP et la SMSD et ajoute les personnes de moins de 64 ans vivant dans les ménages à très faible intensité de travail. D'ici 2022, cela concerne près d'un demi-million d'enfants.

TABLEAU 1: RISQUE DE PAUVRETÉ OU D'EXCLUSION SOCIALE, PAR ÂGE ET PAR INDICATEUR

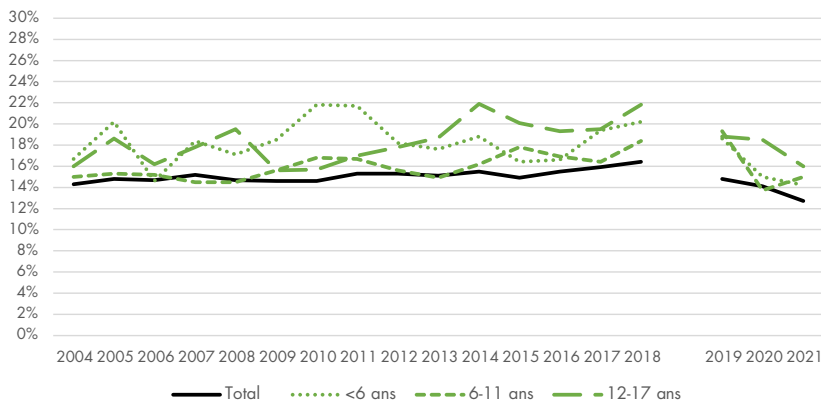
	AROP	SMSD	AROPE
Population totale	1.516.000	662.000	2.144.000
Nombre total d'enfants	345.000	187.000	478.000
<6 ans	99.000	64.000	146.000
6-11 ans	109.000	61.000	151.000
12-17 ans	136.000	62.000	182.000

Source : Eurostat EU-SILC 2022.

Selon l'indicateur AROPE, on note qu'au fil du temps, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale semble diminuer régulièrement, y compris chez les enfants selon l'indicateur AROPE (voir graphiques 1 et 2). Néanmoins, il convient de rester prudent dans l'interprétation des évolutions dans le temps en raison d'une rupture de tendance dans la collecte des données en 2019 (Statbel, 2023b). De plus, en 2020, nous constatons aussi un impact lié au COVID-19. Cependant, même en 2021, le risque de pauvreté monétaire des enfants de moins de 18 ans (15,1 %) reste plus élevé que le risque de pauvreté de la population totale (12,7 %). Au fil du temps, nous observons des fluctuations dans la mesure où l'âge de l'enfant est lié à son risque de pauvreté. En 2021, le risque de pauvreté monétaire chez les enfants les plus jeunes (<6 ans : 14,2 %) est légèrement inférieur à celui des enfants plus âgés (12-17 ans : 16,0 %). Il en va de même pour l'indicateur UE-2030, où le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est respectivement de 18,4 % et 21,5 %.

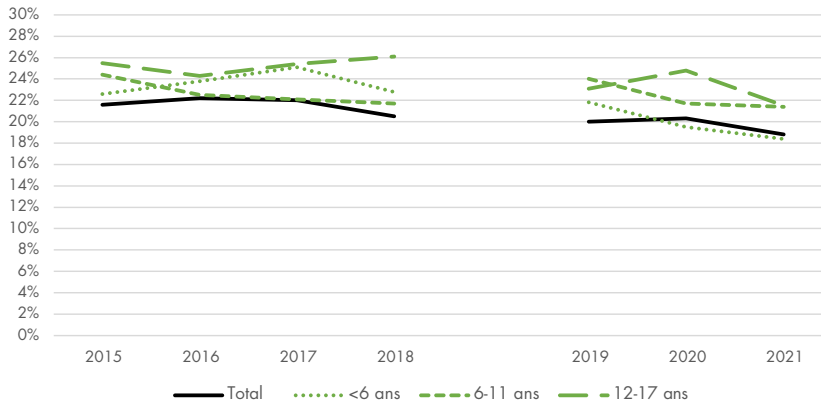
(2) Cet indicateur diffère légèrement de l'indicateur de la stratégie UE-2020. La mesure de la privation a été élargie pour inclure une dimension sociale et, pour déterminer l'intensité de travail d'un ménage, la définition de la population active a été élargie de 60 à 64 ans.

GRAPHIQUE 1 : RISQUE D'ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE, BELGIQUE, TOTAL ET PAR ÂGE DES ENFANTS



Source : Eurostat EU-SILC.

GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DU RISQUE DE PAUVRETÉ OU D'EXCLUSION SOCIALE (UE-2030), PAR ÂGE DES ENFANTS

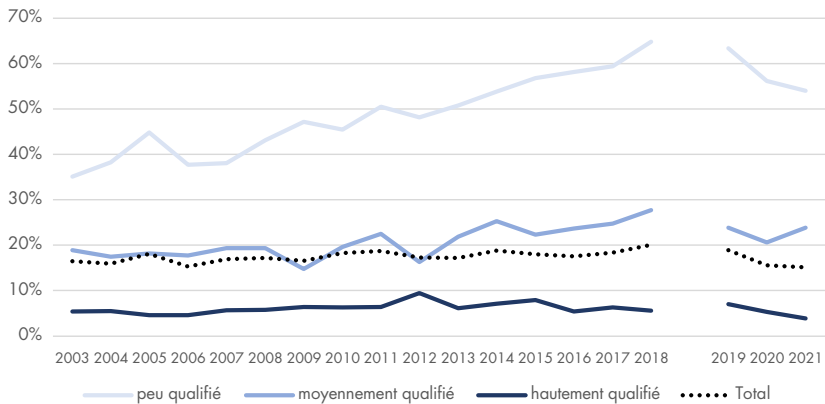


Source : Eurostat EU-SILC.

Le niveau d'éducation des parents joue un rôle majeur dans la vulnérabilité des enfants, comme l'illustrent les graphiques 3 et 4. En 2021, la moitié des enfants dont les parents ont un faible niveau d'instruction (54,0 %) étaient exposés au risque de pauvreté monétaire. Ce risque est presque 14 fois plus élevé que celui des enfants dont les parents ont un niveau d'éducation élevé (3,9 %). Le constat est le même quand on se penche sur la privation matérielle et sociale. En 2021, ce phénomène était sept fois plus fréquent chez les enfants de parents peu qualifiés (33,1 %) que chez les enfants de parents très qualifiés (4,9 %). Dans l'ensemble, depuis 2014, nous constatons une baisse

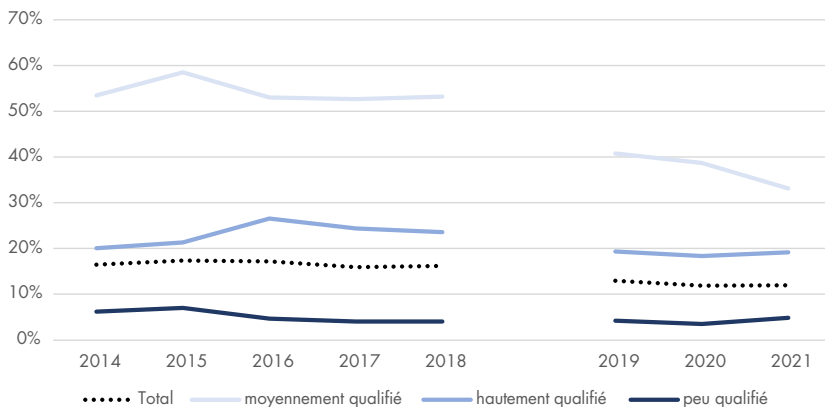
substantielle de la privation des enfants dont les parents ont un faible niveau d'éducation. À cette époque, la moitié des enfants étaient exposés à un risque de privation matérielle et sociale. Cette proportion est aujourd'hui tombée à un enfant sur trois. Ces graphiques montrent essentiellement que la vulnérabilité des enfants est étroitement liée au profil socio-économique des parents. Dans la partie suivante, nous développons ce point sur la base de nos propres analyses des données EU-SILC pour 2020.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DU RISQUE DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE, ENFANTS <18 ANS, SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION DES PARENTS, BELGIQUE



Source : Eurostat EU-SILC.

GRAPHIQUE 4 : ÉVOLUTION DU RISQUE DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE, ENFANTS <18 ANS, SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION DES PARENTS, BELGIQUE



Source : Eurostat EU-SILC.

5. PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE

5.1. PROFIL DES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET DE VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE

Pour comprendre le profil des enfants vulnérables, nous commençons par une ventilation selon l'âge de l'enfant³. Alors que 15,3 % des enfants menacés de pauvreté monétaire grandissent en Belgique, on constate que 17,9 % d'entre eux grandissent en situation de vulnérabilité financière. Il s'agit donc, deux fois, de presque un demi-million d'enfants ou de jeunes. Nous décrivons ici les enfants comme des personnes âgées de 0 à 25 ans qui étudient et ne s'identifient pas comme la personne responsable de l'ensemble du ménage.

Le Tableau 2, comme le Graphique 1 (supra), indique que le risque de pauvreté des jeunes enfants (0-12 ans) est plus faible que celui des enfants plus âgés (13-17 ans). Le risque de pauvreté des étudiants est légèrement inférieur. Dans le même temps, il convient de noter que la vulnérabilité financière, en particulier, est plus limitée dans le groupe des enfants les plus jeunes. Il faut faire attention ici à ne pas surinterpréter les différences, car le nombre de répondants appartenant à des groupes d'âge spécifiques diminue rapidement faisant ainsi augmenter la marge d'erreur.

TABLEAU 2 : RISQUE DE PAUVRETÉ ET VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE, ENFANTS EN BELGIQUE

Âge de l'enfant	Risque de pauvreté (%)	Estimation nombre d'enfants dans la famille avec risque de pauvreté (arrondi à 1000)	Financièrement vulnérables (%)	Estimation nombre d'enfants dans la famille financièrement vulnérables (arrondi à 1000)
[0-3]	15,0	75.000	12,7	64.000
[4-6]	14,5	59.000	18,1	74.000
[7-12]	14,1	124.000	19,9	175.000
[13-17]	18,9	121.000	19,3	124.000
[18-25]	13,5	61.000	17,4	78.000
Total	15,3	440.000	17,9	514.000

Source : EU-SILC 2020, propres calculs.

Le risque de pauvreté des familles avec enfants en Belgique varie considérablement en fonction des caractéristiques socio-économiques et démographiques de la famille (voir Tableau 3). Par exemple, le risque de pauvreté infantile est clairement plus élevé

(3) Dans ce tableau, les enfants sont considérés comme ayant moins de dix-huit ans, ou entre dix-huit et vingt-cinq ans, poursuivant des études et n'étant pas la personne responsable de la famille. Le profilage plus détaillé ne concerne que les enfants de moins de 18 ans.

en Wallonie et à Bruxelles, mais aussi parmi les enfants ayant au moins un adulte peu instruit ou au moins un adulte issu de l'immigration hors UE.

En fonction des caractéristiques essentielles des familles, nous constatons que les parents isolés, les familles de plus de deux enfants, mais surtout les enfants dont les parents sont locataires ou dont les adultes de la famille ont une faible intensité de travail, courent un risque de pauvreté exceptionnellement élevé. Les mêmes caractéristiques de profil, bien que dans une moindre mesure, sont également associées à un risque plus élevé de vulnérabilité financière. En particulier, les ménages ayant une très faible intensité de travail sont plus susceptibles de se trouver en situation de pauvreté. Cela peut également expliquer le risque de pauvreté relativement élevé des familles monoparentales et des familles comptant plus de deux enfants. Pour ces familles, il est souvent plus difficile de combiner les tâches ménagères, y compris les soins et l'éducation des enfants, avec un travail à temps plein.

Quand nous examinons la composition des enfants menacés de pauvreté par rapport aux enfants financièrement vulnérables, nous constatons que le profil change. Alors qu'un tiers seulement des enfants menacés de pauvreté vivent en Flandre, c'est le cas de 46 % des enfants financièrement vulnérables. Un peu plus de la moitié des enfants en situation de pauvreté vivent dans une famille dont un adulte est peu qualifié ou est issu d'un pays non membre de l'Union européenne ; parmi les enfants financièrement vulnérables, cette proportion est d'environ un sur trois. Si on examine l'intensité de travail au niveau de la famille, on constate que 2 enfants en situation de pauvreté sur 3 vivent dans une famille dont l'intensité de travail est inférieure à 0,5. Parmi les enfants en situation de vulnérabilité financière, cette proportion est limitée à un sur quatre. En ce qui concerne la situation du logement, 3 enfants en situation de pauvreté sur 4 vivent dans une location, alors que c'est nettement moins le cas pour les enfants en situation de vulnérabilité financière. 4 enfants sur 10 en situation de vulnérabilité financière vivent dans une maison que les parents ont achetée en faisant un prêt.

TABLEAU 3 : CARACTÉRISTIQUES DU PROFIL DES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET DE VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE, BELGIQUE

		Risque de pauvreté monétaire (%)	Part	Vulnérables financièrement (%)	Part
Total		15,6	(n=592)	18,0	(n=574)
Région	Flandre	9,3	(33,1)	14,8	(45,9)
	Wallonie	19,8	(41,4)	20,4	(37,1)
	Bruxelles	33,8	(25,5)	25,9	(17,0)
Plus faible niveau de qualification de la famille	faible	37,1	(56,3)	25,4	(33,5)
	moyen	14,0	(34,2)	22,7	(48,2)
	élevé	3,9	(9,5)	8,6	(18,4)
Famille issue de l'immigration	N-UE	36,4	(54,5)	26,5	(34,6)
	UE	21,1	(5,6)	25,0	(5,8)
	belge	8,6	(39,9)	14,8	(59,7)
Type de famille	parent isolé	33,6	(36,2)	33,6	(31,5)
	couple	11,7	(56,4)	14,0	(59,1)
	autre	15,2	(7,4)	22,1	(9,4)
Nombre d'enfants	1	14,0	(17,6)	17,8	(19,6)
	2	9,8	(27,8)	13,2	(32,5)
	> 2	23,7	(54,5)	23,9	(47,9)
Intensité de travail de la famille	[0-0,2[72,6	(42,9)	25,0	(12,9)
	[0,2-0,5[48,0	(23,2)	33,1	(13,9)
	[0,5-0,8[19,0	(24,4)	36,0	(40,2)
	[0,8-1[1,4	(2,0)	9,2	(11,6)
	1	2,9	(7,6)	9,5	(21,5)
Situation de logement	achat_sans_ prêt	17,4	(7,6)	18,1	(6,9)
	achat-prêt	4,2	(16,9)	11,4	(40,4)
	location_ privée	33,0	(40,7)	33,1	(34,5)
	location_ sociale	50,0	(34,8)	30,0	(18,2)

Source : EU-SILC 2020, propres calculs.

5.2. PROFIL DES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET DE VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE

Parmi les enfants en situation de pauvreté et les enfants en situation de vulnérabilité financière, nous pouvons grosso modo distinguer quatre profils sur la base de l'analyse des classes latentes (LCA: Latent Class Analysis). Cette méthode permet de vérifier si on peut distinguer certains types de profils (« classes ») - enfants en situation de pauvreté monétaire ou enfants en situation de vulnérabilité financière - sur la base des caractéristiques de profil énumérées dans le tableau 3.

Outre les classes latentes, nous estimons également la '*marginal probability*' (la probabilité ou la vraisemblance d'appartenir à une des classes : Tableau 4) et les '*marginal means*' (les valeurs moyennes estimées pour chaque élément d'une classe ou l'importance du score d'un élément dans une classe : Tableau 5). En effet, ces moyennes et probabilités sont les plus informatives pour connaître la composition des classes.

Pour les enfants en situation de pauvreté et les enfants financièrement vulnérables, nous constatons d'abord des regroupements en fonction de la région, du contexte d'immigration et de la composition de la famille. Un premier groupe est constitué par les enfants bruxellois dont les parents sont des couples et dont au moins un adulte est originaire d'un pays non membre de l'UE. Un deuxième groupe est constitué d'enfants wallons de parents isolés qui ne sont pas issus de l'immigration (résultats non repris). Toutefois, lorsque l'analyse permet une subdivision plus poussée, une distinction supplémentaire est faite en fonction de l'intensité de travail de la famille dans les classes. D'autres caractéristiques du profil, telles que l'âge de l'enfant ou le nombre d'enfants, ne changent que dans une mesure limitée. Dans l'ensemble, nous pouvons dire que le groupe de Bruxelles peut être divisé en deux classes, l'une à forte intensité de travail et l'autre à faible intensité de travail. La deuxième classe peut également être ventilée en fonction de l'intensité de travail, ce qui crée un nouveau groupe à forte intensité de travail où le niveau d'éducation des parents augmente également et où les Flamands sont plus nombreux.

Le Tableau 4 montre la probabilité d'appartenir à une classe particulière. Nous voyons clairement la différence basée à la fois sur la région, l'ethnicité et l'intensité de travail se refléter ici dans la composition des enfants grandissant dans la pauvreté et des enfants grandissant dans des familles financièrement vulnérables. Aussi bien parmi les enfants en situation de pauvreté que les enfants qui grandissent en situation de vulnérabilité financière, on trouve des parents qui travaillent beaucoup et d'autres qui travaillent peu. D'autres sources de revenus que le travail jouent clairement un rôle dans la compréhension de la situation de revenu de ces familles.

TABLEAU 4: PROBABILITÉ D'APPARTENIR À UNE CLASSE DONNÉE

Typologie des enfants dans une famille à risque de pauvreté (n=592)	Part
(1) couple peu qualifié non ressortissant de l'UE à forte intensité de travail, Bruxelles	31,4 %
(2) couple/parent isolé peu qualifié non ressortissant de l'UE à faible intensité de travail, Bruxelles	37,1 %
(3) parent belge isolé peu qualifié, faible intensité de travail, Wallonie	17,4 %
(4) parent belge isolé, peu qualifié, forte intensité de travail, Flandre/Wallonie	14,1 %
Typologie des enfants dans une famille financièrement vulnérable (n=574)	Part
(1) couple peu qualifié/moyennement qualifié non ressortissant de l'UE à forte intensité de travail, Bruxelles	34,5 %
(2) couple/parent isolé peu qualifié non ressortissant de l'UE à faible intensité de travail, Bruxelles	8,6 %
(3) parent belge isolé moyennement qualifié, faible intensité de travail, Flandre/Wallonie	11,4 %
(4) couple belge moyennement qualifié, forte intensité de travail, Flandre/Wallonie	45,5 %

Source : EU-SILC 2020, propres calculs.

Les scores moyens pour les éléments sous-jacents des classes sont présentés dans le Tableau 5. Si les caractéristiques des enfants grandissant dans la pauvreté et des enfants grandissant dans une famille financièrement vulnérable se recourent en grande partie, la situation de logement est frappante. En outre, nous constatons aussi une corrélation entre l'intensité de travail et la situation de logement. Une plus forte intensité de travail des parents signifie également que le logement est plus souvent acheté à crédit et que les parents sont moins susceptibles d'avoir une location (sociale).

TABLEAU 5 : SCORES MOYENS POUR LES ÉLÉMENTS SOUS-JACENTS À LA TYPOLOGIE DES ENFANTS GRANDISSANT DANS LA PAUVRETÉ OU LA VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE

Classe		Risque de pauvreté (n=592)				Vulnérabilité financière (n=574)			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Région	Bruxelles	0,586	0,630	0,222	0,166	0,621	0,897	0,056	0,062
	Flandre	0,182	0,157	0,173	0,413	0,237	0,011	0,468	0,390
	Wallonie	0,231	0,213	0,606	0,421	0,143	0,092	0,475	0,548
Plus faible niveau de qualification de la famille*	faible	0,703	0,678	0,530	0,277	0,436	0,776	0,318	0,282
	moyen	0,197	0,222	0,397	0,584	0,447	0,184	0,632	0,441
	élevé	0,099	0,100	0,073	0,140	0,117	0,040	0,051	0,278
Famille issue de l'immigration**	N-UE	0,813	0,756	0,043	0,358	0,858	0,921	0,085	0,016
	UE	0,048	0,064	0,063	0,127	0,127	0,079	0,035	0,041
	belge	0,139	0,179	0,894	0,515	0,015	0,000	0,879	0,943
Type de famille	parent isolé	0,053	0,364	0,718	0,522	0,092	0,373	0,751	0,383
	couple	0,947	0,543	0,132	0,358	0,834	0,361	0,090	0,522
	autre	0,000	0,094	0,149	0,120	0,073	0,266	0,159	0,095
Nombre d'enfants	1	0,064	0,145	0,234	0,241	0,144	0,151	0,319	0,176
	2	0,198	0,310	0,279	0,494	0,283	0,205	0,349	0,475
	> 2	0,737	0,545	0,487	0,266	0,573	0,644	0,332	0,349
Âge de l'enfant	[0-3]	0,245	0,246	0,132	0,146	0,208	0,149	0,133	0,126
	[4-6]	0,213	0,156	0,165	0,017	0,235	0,164	0,100	0,107
	[7-12]	0,368	0,323	0,328	0,246	0,332	0,468	0,409	0,376
	[13-17]	0,174	0,276	0,374	0,591	0,225	0,219	0,357	0,392
Situation de logement	achat_sans_prêt	0,007	0,115	0,000	0,209	0,058	0,087	0,035	0,126
	achat-prêt	0,196	0,153	0,077	0,334	0,334	0,099	0,260	0,559
	location_privée	0,495	0,449	0,516	0,281	0,482	0,524	0,354	0,255
	location_sociale	0,303	0,283	0,407	0,176	0,127	0,290	0,351	0,059
Intensité moyenne de travail		0,633	0,053	0,055	0,824	0,775	0,182	0,117	0,808

Source : EU-SILC 2020, propres calculs.

5.3. COMBIEN FAUT-IL POUR SORTIR LES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE DE LA PAUVRETÉ ?

Parce qu'un seuil de risque de pauvreté ne dit rien sur l'ampleur de la pauvreté et donc sur le degré de vulnérabilité, nous donnons ici une indication de la distance qui sépare les familles du seuil de risque de pauvreté (Tableau 6). Un premier enseignement que nous pouvons tirer est que la majorité des personnes en situation de pauvreté sont relativement proches du seuil de pauvreté monétaire. Environ la moitié des familles et donc des enfants en situation de pauvreté pourraient sortir de la pauvreté si le revenu familial augmentait de 200 euros par mois. Cependant, comme l'illustre le Tableau 7, il n'est pas facile, sur le plan politique, d'attribuer la situation à des familles spécifiques. Ce tableau illustre le profil des familles qui se situent à plus de 200 euros sous le seuil de pauvreté, de celles qui se situent à moins de 200 euros sous le seuil de pauvreté et de celles qui se situent à moins de 200 euros au-dessus du seuil de pauvreté.

TABLEAU 6 : DÉFICIT DE REVENU PAR RAPPORT AU SEUIL DE RISQUE DE PAUVRETÉ

	Population Totale (n=2271)	Familles avec enfants* (n=1248)	Enfants** (n=592)
Déficit de 0 à 100 euros	25,8	25,9	26,0
Déficit de 100 à 200 euros	23,3	23,4	24,2
Déficit de 200 à 300 euros	14,0	12,2	11,6
Déficit de 300 à 400 euros	12,6	12,3	13,6
Déficit de 400 à 500 euros	8,1	10,2	9,5
Déficit de 500 à 600 euros	5,2	6,3	6,1
Déficit de 600 à 700 euros	4,8	7,1	6,7
Déficit de 700 à 800 euros	1,6	0,5	0,5
Déficit de 800 à 900 euros	1,0	0,4	0,2
Déficit de 900 à 1000 euros	0,8	0,2	0,1
Déficit de 1000 à 1100 euros	0,5	0,2	0,2
Déficit de 1100 à 1200 euros	0,7	0,3	0,1
Déficit de 1200 à 1283,60 euros	0,8	0,3	0,2
Déficit de 1283,60 euros	1,0	0,9	1,1
Total	100%	100%	100%

Source : EU-SILC, traitement propre.

Note : * y compris les étudiants ; ** enfants < 18 ans.

Le Tableau 7 montre que le degré de vulnérabilité est lié aux caractéristiques sous-jacentes. Tout d'abord, nous constatons à nouveau une nette différence selon la région, le niveau d'éducation et l'intensité de travail. Alors que parmi les enfants les plus

vulnérables, dont le revenu familial est inférieur de plus de 200 euros au seuil de risque de pauvreté, 28,1 % des enfants grandissent en Flandre, ils sont 45,9 % parmi les enfants vivant dans une famille juste au-dessus du seuil de risque de pauvreté (avec moins de 200 euros au-dessus). Lorsque les enfants grandissent dans une famille plus éloignée du seuil de risque de pauvreté (<200 euros), l'intensité de travail est en moyenne plus faible. Parmi les personnes qui se trouvent à plus de 200 euros sous le seuil de pauvreté, la proportion de celles issues de l'immigration est plus faible que celle des personnes qui ont grandi avec un déficit de moins de 200 euros. Parallèlement, on constate que la différence reste limitée chez les enfants qui se situent juste au-dessus ou juste en dessous du seuil de pauvreté. En d'autres termes, nous constatons ici que les parents qui travaillent ont souvent besoin soit de la possibilité de travailler davantage, soit d'une protection supplémentaire de leurs revenus.

TABEAU 7 : CARACTÉRISTIQUES DU PROFIL DES ENFANTS AUTOUR DU SEUIL DE RISQUE DE PAUVRETÉ, BELGIQUE

		>200 € en dessous du seuil	<200 € en dessous du seuil	< 200 € au-dessus du seuil
Totaal		(n=322)	(n=270)	(n=244)
Région	Flandre	25,4	25,6	45,9
	Wallonie	29,0	37,2	39,9
	Bruxelles	45,6	37,2	14,2
Plus faible niveau de qualification de la famille	faible	58,7	53,9	31,9
	moyen	30,5	37,8	52,8
	élevé	10,7	8,3	15,2
Contexte d'immigration	N-UE	46,1	62,9	34,0
	UE	9,8	1,5	4,2
	belge	44,1	35,7	61,8
Type de famille	isolé	35,3	37,1	36,1
	couple	59,4	53,3	51,5
	autre	5,3	9,6	12,5
Nombre d'enfants	1	18,2	17,1	20,4
	2	31,6	24,1	27,0
	>2	50,3	58,8	52,6
Âge de l'enfant	[0-3]	19,1	20,6	13,0
	[4-6]	16,9	14,3	17,4
	[7-12]	28,9	36,2	42,4
	[13-17]	35,1	28,9	27,2

		>200 € en dessous du seuil	<200 € en dessous du seuil	< 200 € au-dessus du seuil
Intensité de travail	[0-0,2[53,4	32,5	23,1
	[0,2-0,5[20,1	26,2	16,7
	[0,5-0,8[16,2	32,6	41,2
	[0,8-1[1,4	2,6	4,3
	1	8,9	6,2	14,7
Situation de logement	achat_sans_ prêt	6,9	8,4	6,9
	achat-prêt	14,2	19,6	26,8
	location_privée	43,1	38,2	38,9
	location_ sociale	35,8	33,9	27,4

Source : EU-SILC 2020, propre traitement.

6. LE PROFIL DES ENFANTS QUI GRANDISSENT DANS UNE FAMILLE À RISQUE DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE (SÉVÈRE)

6.1. CARACTÉRISTIQUES DU PROFIL DES ENFANTS EN SITUATION DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE (SÉVÈRE)

Dans cette partie, nous examinons le profil des enfants vulnérables à travers ce que signifie grandir dans une telle famille. Sommes-nous en train d'assister à une baisse du niveau de vie ? Ici aussi, nous commençons par une ventilation en fonction de l'âge de l'enfant⁴. Alors que 11,4 % des enfants grandissent dans la privation matérielle et sociale en Belgique, nous constatons que 7,4 % d'entre eux grandissent même dans une situation financière de privation matérielle et sociale sévère. Nous décrivons ici les enfants comme des personnes âgées de 0 à 25 ans qui étudient et ne s'identifient pas comme la personne responsable de l'ensemble du ménage.

Par rapport au risque de pauvreté (Tableau 2, voir plus haut), la MSD et la SMSD chez les enfants présentent un profil différent selon l'âge des enfants. Chez les très jeunes [0-3] ou les étudiants, la proportion d'enfants grandissant dans la privation est plus limitée (Tableau 8). Il faut, encore une fois, faire attention ici à ne pas surinterpréter les différences, car le nombre de répondants appartenant à des groupes d'âge spécifiques diminue rapidement et les marges d'erreur augmentent donc.

(4) Dans ce tableau, les enfants sont considérés comme ayant moins de dix-huit ans, ou entre dix-huit et vingt-cinq ans, poursuivant des études et n'étant pas la personne responsable de la famille. Le profilage plus détaillé ne concerne que les enfants de moins de 18 ans.

TABLEAU 8 : PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE (SÉVÈRE), ENFANTS EN BELGIQUE

Âge de l'enfant	Privation matérielle et sociale (%)	Estimation du nombre d'enfants dans la famille exposés au risque de privation (arrondi à 1000)	Privation matérielle et sociale sévère (%)	Estimation du nombre d'enfants dans la famille exposés à un risque de privation sévère (arrondi à 1000)
[0-3]	8,9	44 683	6,0	29 899
[4-6]	13,4	54 510	8,7	35 604
[7-12]	12,4	108 765	9,5	83 736
[13-17]	12,5	80 331	7,4	47 197
[18-25]	9,1	40 701	3,6	15 888
Total	11,4	328 990	7,4	212 324

Source : EU-SILC 2020, propre traitement.

Comme pour la pauvreté et la vulnérabilité financière, nous observons de grandes différences entre les régions (Tableau 9). Le risque de MSD et de SMSD est significativement plus faible en Flandre. Un enfant défavorisé sur cinq se trouve à Bruxelles et près de la moitié en Wallonie. Là encore, nous voyons les facteurs de risque types associés au risque de MSD et de SMSD. Au moins un adulte peu qualifié dans la famille, un parent d'origine non européenne, une faible intensité de travail dans la famille et le fait d'avoir grandi dans un logement locatif (social).

TABLEAU 9 : CARACTÉRISTIQUES DU PROFIL DES ENFANTS DE 0 À 17 ANS EN SITUATION DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE (SÉVÈRE) (S)MSD, BELGIQUE

		MSD (%)	Part	SMSD (%)	Part
Total		11,9	(n=423)	8,1	(n=288)
Région	Flandre	6,6	(30,9)	4,4	(30,5)
	Wallonie	17,2	(47,3)	11,6	(46,7)
	Bruxelles	22,0	(21,8)	15,7	(22,8)
Plus faible niveau de qualification de la famille	faible	28,0	(55,8)	19,0	(55,7)
	moyen	12,2	(39,0)	8,4	(39,3)
	élevé	1,6	(5,2)	1,1	(5,0)
Famille issue de l'immigration	N-UE	37,0	(15,2)	23,1	(17,2)
	UE	16,6	(8,5)	4,1	(3,8)
	belge	8,8	(76,2)	5,0	(79,0)

		MSD (%)	Part	SMSD (%)	Part
Type de famille	isolé	28,0	(39,6)	20,7	(43,1)
	couple	7,8	(49,3)	4,8	(44,9)
	autre	17,2	(11,1)	12,7	(12,0)
Nombre d'enfants	1	14,3	(23,8)	9,6	(23,4)
	2	7,6	(28,2)	5,2	(28,5)
	>2	15,8	(48,0)	10,8	(48,1)
Intensité de travail	[0-0,2]	48,9	(38,0)	34,3	(39,1)
	[0,2-0,5]	34,9	(22,2)	22,7	(21,1)
	[0,5-0,8]	14,4	(24,4)	9,7	(24,1)
	[0,8-1]	4,0	(7,7)	3,0	(8,5)
	[1]	2,3	(7,9)	1,4	(7,1)
Situation de logement	achat pas de prêt	6,3	(3,6)	6,0	(5,0)
	achat prêt	3,7	(19,8)	2,0	(15,7)
	location_ privée	28,8	(45,4)	21,9	(50,6)
	location_ sociale	34,0	(31,2)	21,3	(28,7)

Source : EU-SILC 2020, propre traitement.

6.2. VERS UNE TYPOLOGIE DES ENFANTS EN SITUATION DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE (SÉVÈRE)

Parmi les enfants en situation de pauvreté et les enfants en situation de vulnérabilité financière, nous avons pu distinguer, grosso modo, quatre profils sur la base de l'analyse des classes latentes (voir plus haut 5.2). Nous répétons ici la même analyse pour la MSD et la SMSD. Encore une fois, on observe des regroupements en fonction du contexte d'immigration, de l'intensité de travail et de la composition de la famille. Sur cette base, nous obtenons une nouvelle fois quatre classes ou types d'enfants souffrant de MSD ou de SMSD (Tableau 10).

TABLEAU 10: PROBABILITÉ D'APPARTENIR À UNE CLASSE DONNÉE

Typologie des enfants d'une famille en situation de privation matérielle et sociale (n=423)	Part
(1) couple non ressortissant de l'UE à forte intensité de travail, Bruxelles	25,8 %
(2) couple/ parent isolé non ressortissant de l'UE à faible intensité de travail, Bruxelles	38,7 %
(3) parent belge isolé, faible intensité de travail, Wallonie/Flandre	19,9 %
(4) parent isolé/couple belge, forte intensité de travail, Wallonie/Flandre	15,6 %
Typologie des enfants dans une famille en situation de privation matérielle et sociale sévère (n=288)	Part
(1) couple non ressortissant de l'UE à forte intensité de travail, Bruxelles	11,4 %
(2) couple/ parent isolé non ressortissant de l'UE à faible intensité de travail, Bruxelles	30,4 %
(3) parent belge isolé moyennement qualifié, faible intensité de travail, Flandre/Wallonie	33,3 %
(4) parent belge isolé, peu qualifié, forte intensité de travail, Flandre/Wallonie	24,9 %

Source : EU-SILC 2020, propres calculs.

Les scores moyens pour les éléments sous-jacents des classes sont présentés dans le Tableau 11. Les deux premiers types d'enfants qui grandissent dans une situation de MSD sont des enfants bruxellois dont au moins un adulte de la famille n'est pas un ressortissant de l'UE. Le premier groupe d'enfants grandit généralement avec des parents qui forment un couple, sont moins susceptibles d'être peu qualifiés et ont, en moyenne, une plus forte intensité de travail. Le deuxième groupe d'enfants grandit avec un parent isolé peu qualifié qui, en moyenne, a une faible intensité de travail.

Les troisième et quatrième classes sont des enfants qui grandissent en situation de MSD en Wallonie ou en Flandre, dont une minorité d'entre eux en Flandre. Le troisième groupe est constitué d'enfants avec un parent belge isolé peu qualifié et qui a une faible intensité de travail. En outre, ces parents vivent souvent dans une location privée ou sociale. Par rapport au troisième groupe, le quatrième groupe d'enfants est plus susceptible de grandir dans une famille dont les parents sont un couple moyennement qualifié qui possède effectivement une maison achetée à crédit et ont une forte intensité de travail. Ce dernier groupe d'enfants en situation de privation matérielle a plus de chances de grandir dans une famille de deux enfants, tandis que les autres groupes grandissent principalement dans des familles de plus de deux enfants. Les enfants de ce dernier groupe sont également un peu plus âgés en moyenne.

En ce qui concerne la SMSD, nous retrouvons quatre classes. Le quatrième groupe constitue une différence essentielle. Le groupe d'enfants grandissant en Wallonie et en Flandre dont les parents ont, en moyenne, une plus forte intensité de travail. Par rapport à la MSD, cette classe est néanmoins davantage caractérisée par des parents non ressortissants de l'UE en location.

TABLEAU 11 : SCORES MOYENS POUR LES ÉLÉMENTS SOUS-JACENTS DE LA TYPOLOGIE DES ENFANTS DE 0 À 17 ANS EN SITUATION DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE (SÉVÈRE) ((S)MSD), BELGIQUE

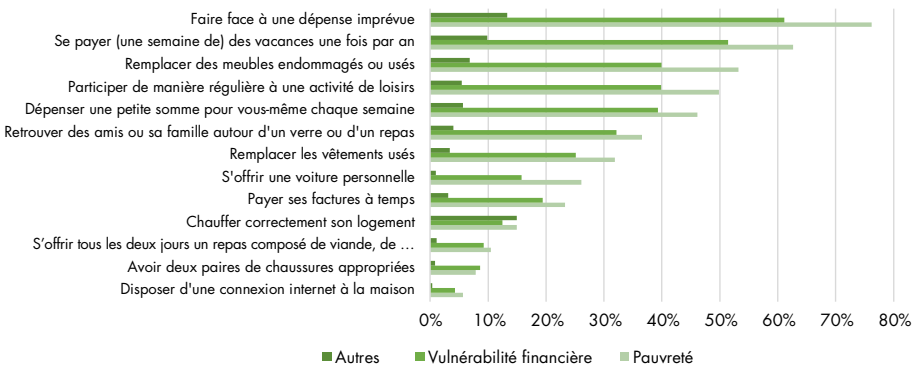
		MSD (n=423)				SMSD (n=288)			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Région	Bruxelles	0,542	0,664	0,116	0,000	0,685	0,949	0,073	0,179
	Flandre	0,201	0,081	0,322	0,325	0,000	0,004	0,321	0,348
	Wallonie	0,257	0,255	0,561	0,675	0,315	0,047	0,607	0,473
Plus faible niveau de qualification de la famille*	faible	0,568	0,717	0,496	0,418	1,000	0,687	0,680	0,296
	moyen	0,335	0,235	0,486	0,453	0,000	0,232	0,294	0,579
	élevé	0,097	0,048	0,019	0,128	0,000	0,080	0,026	0,125
Famille issue de l'immigration**	N-UE	0,765	0,608	0,028	0,255	0,853	0,783	0,162	0,484
	UE	0,055	0,118	0,037	0,084	0,000	0,184	0,039	0,111
	belge	0,180	0,273	0,935	0,661	0,147	0,034	0,799	0,405
Type de famille	parent isolé	0,196	0,314	0,833	0,440	0,213	0,325	0,591	0,417
	couple	0,804	0,458	0,167	0,415	0,787	0,500	0,241	0,507
	autre	0,000	0,228	0,000	0,146	0,000	0,175	0,168	0,076
Nombre d'enfants	1	0,168	0,182	0,211	0,213	0,082	0,125	0,238	0,245
	2	0,257	0,291	0,284	0,597	0,442	0,314	0,280	0,462
	> 2	0,575	0,527	0,505	0,190	0,476	0,562	0,481	0,293
Âge de l'enfant	[0-3]	0,205	0,201	0,161	0,109	0,174	0,218	0,196	0,102
	[4-6]	0,245	0,193	0,143	0,166	0,156	0,203	0,137	0,269
	[7-12]	0,387	0,338	0,379	0,304	0,444	0,374	0,361	0,430
	[13-17]	0,163	0,268	0,317	0,421	0,225	0,205	0,307	0,199
Situation de logement	achat_sans_prêt	0,000	0,035	0,033	0,053	0,073	0,000	0,075	0,015
	achat-prêt	0,128	0,096	0,133	0,652	0,053	0,105	0,107	0,369
	location_privée	0,607	0,647	0,423	0,217	0,874	0,719	0,491	0,391
	location_sociale	0,264	0,222	0,412	0,077	0,000	0,175	0,326	0,225
Intensité moyenne de travail		0,686	0,097	0,055	0,851	0,752	0,079	0,104	0,763

Source : EU-SILC 2020, propres calculs.

7. QUE SIGNIFIE UN RISQUE DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE OU DE VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE EN FONCTION DU NIVEAU DE VIE DANS LEQUEL LES ENFANTS GRANDISSENT ?

Afin d'explorer ce que la pauvreté financière et la vulnérabilité financière signifient pour les enfants en termes de privation, dans cette dernière partie, nous examinons de plus près les éléments de privation individuels sur lesquels reposent les indicateurs de MSD et SMSD. Le Graphique 5 montre un écart évident au niveau de la manière dont les enfants en situation de pauvreté et les enfants en situation de vulnérabilité financière, grandissent.

GRAPHIQUE 5 : INDICATEURS DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE DES ENFANTS, EN FONCTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA FAMILLE



Source : EU-SILC, propres calculs.

Plus précisément, pour plus de la moitié des enfants, grandir dans la pauvreté ou en situation de vulnérabilité financière signifie que les parents ne peuvent pas se permettre une dépense financière imprévue ou des vacances annuelles. Le fait de ne pas pouvoir faire face à une dépense financière imprévue ou d'avoir des arriérés de paiement peut être stressant et donc préjudiciable au développement de l'enfant à plusieurs égards. En outre, nous constatons que le logement est nettement plus problématique pour les enfants qui grandissent dans la pauvreté ou la vulnérabilité financière. Par exemple, il leur est plus difficile de remplacer les meubles endommagés ou de chauffer correctement la maison. Ces enfants sont moins mobiles et leur alimentation est moins variée. En d'autres termes, les enfants qui grandissent dans la pauvreté monétaire et la vulnérabilité financière sont clairement désavantagés dans plusieurs domaines de la vie qui les rendent vulnérables au sens large. Ils grandissent dans un contexte qui offre des possibilités plus limitées d'un même développement que les enfants qui grandissent dans une famille disposant de moyens financiers plus importants.

8. CONCLUSION, DISCUSSION POLITIQUE ET PISTES POUR LA RECHERCHE FUTURE

Un des principaux défis sociaux de la Belgique est qu'un nombre relativement important d'enfants grandissent dans la pauvreté, en particulier avec des parents issus de milieux socio-économiques défavorisés (CPS, 2022). Bien que le risque de pauvreté et d'exclusion sociale ait légèrement diminué ces dernières années, environ un demi-million d'enfants en Belgique continuent de grandir dans une telle situation de vulnérabilité, ce qui représente un enfant sur cinq. Dans le cadre de l'objectif social européen pour 2030, la Belgique devrait compter au moins 93 000 enfants de moins (âgés de 0 à 18 ans) exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Pour atteindre cet objectif, trois stratégies politiques sont essentiellement proposées par l'Europe. Une première stratégie consiste à soutenir les revenus des parents grâce à l'accès à l'emploi et à une protection sociale solide, y compris une aide directe au revenu. Une deuxième stratégie consiste à réduire les inégalités entre les enfants en garantissant l'accès à des services de garde d'enfants, d'éducation et autres, de qualité et abordables. Une troisième stratégie se concentre sur le droit des enfants à l'intégration sociale, comme l'accès aux activités sportives ou culturelles.

Dans ce document, nous adoptons une perspective large et analysons la vulnérabilité des enfants à l'aide de différents indicateurs. L'établissement d'un profil et d'une typologie permet d'élaborer une politique plus ciblée dans la lutte contre la pauvreté infantile au sens large. Plutôt que de nous concentrer uniquement sur le risque monétaire de la pauvreté infantile, nous nous concentrons ici sur la double vulnérabilité des enfants. Premièrement, les indicateurs de privation matérielle et sociale (grave), par exemple, indiquent le risque d'un développement inachevé des enfants. Deuxièmement, en cas de chocs de revenu soudains (tels qu'une pandémie ou une crise énergétique), la vulnérabilité financière de la famille reflète mieux le risque que le fait que les enfants ciblés grandissent déjà dans une famille dont les ressources financières sont insuffisantes pour dépasser le seuil de pauvreté.

Un premier enseignement que nous pouvons tirer est qu'en Belgique, les enfants vulnérables sont particulièrement susceptibles de grandir dans des familles à faible intensité de travail. Un groupe important d'enfants grandissant dans la pauvreté, la vulnérabilité financière ou la (S)MSD peut être *ciblé* sur la base de l'intensité de travail des parents et/ou sur la base de la situation de logement. En effet, la majorité des enfants vulnérables grandissent dans des logements loués, en particulier lorsqu'il s'agit de parents isolés. En outre, nous confirmons des recherches antérieures montrant de fortes différences régionales (Guio & Vandenbroucke, 2019 ; Guio et al. 2014).

L'analyse des classes latentes, indépendamment de l'indicateur utilisé, nous apprend que les caractéristiques familiales des enfants grandissant dans une famille à faible intensité de travail diffèrent d'une région à l'autre. À Bruxelles, il s'agit des couples dont au moins un des parents est un ressortissant de pays non membres de l'UE. En Wallonie ou en Flandre, il s'agit plutôt de parents belges isolés. Cela demande donc de modifier notre focus. Une politique axée sur l'aide au revenu pour les parents isolés sans emploi et qui sont locataires semble donc appropriée en Flandre et en Wallonie, tandis qu'à Bruxelles, le défi concerne davantage les couples issus de l'immigration hors UE.

Un troisième enseignement est qu'une aide au revenu supplémentaire relativement limitée a un impact significatif sur les taux de pauvreté des familles avec enfants. Avec 200 euros supplémentaires par mois, la moitié des familles dont les enfants grandissent dans la pauvreté monétaire dépasseraient le seuil de risque de pauvreté. Pour une de ces familles sur trois, l'intensité de travail est de 0,5 ou plus. Des recherches futures pourraient examiner plus en détail les sources de revenus de la famille. Quand on sait qu'un groupe important de parents bénéficierait d'un supplément de 200 euros, la question politique pertinente est de savoir comment garantir au mieux une aide au revenu supplémentaire pour ces familles. Pour cette raison, leur profil sur le marché du travail doit également être mieux défini. L'intensité de travail plus limitée des parents peut avoir plusieurs causes : s'agit-il de parents isolés qui ne travaillent pas à temps plein ou qui ne peuvent pas travailler toute l'année en raison de contrats à durée déterminée ? Ou s'agit-il des membres inactifs de la famille lorsqu'il y a plusieurs adultes dans la famille ? Font-ils appel à la sécurité sociale ? Dans l'affirmative, à quelles prestations ont-ils droit ?

Un quatrième enseignement est qu'il existe clairement un chevauchement entre les enfants qui grandissent dans la pauvreté monétaire ou la vulnérabilité financière et la privation réelle qu'ils subissent. Il est particulièrement frappant de constater que les dépenses imprévues sont très difficiles à supporter. En outre, les parents de plus de la moitié des enfants qui grandissent dans la pauvreté ou la précarité financière n'ont pas les moyens de s'offrir des vacances annuelles. Les enfants qui grandissent dans une famille en difficulté financière participent aussi nettement moins aux activités sociales et ont moins accès à certains biens/services que nous considérons comme normaux dans notre société, tels que les activités de loisirs.

Quelles conclusions politiques pouvons-nous en tirer ? Cela dépend de l'objectif et de la stratégie à laquelle nous souscrivons. La première stratégie met l'accent sur le revenu familial. La deuxième stratégie politique se concentre sur les services qui soutiennent le développement des enfants tout en permettant aux parents de travailler. Pour réduire la vulnérabilité financière et améliorer ainsi le niveau de vie des enfants, il est nécessaire que les parents eux-mêmes ne soient pas en situation de pauvreté. Cela peut se faire par le biais de politiques d'activation favorables et d'aides directes au revenu.

Une politique axée sur l'intensité de travail doit être bien comprise. Selon l'indicateur utilisé, de nombreux enfants vulnérables ont des parents qui, pour l'essentiel, parviennent à joindre les deux bouts grâce à leur travail mais, en raison d'une combinaison d'heures de travail réduites, de bas salaires et de dépenses familiales, leurs revenus sont insuffisants. Pour ces familles, il y a clairement un besoin d'aide au revenu supplémentaire. Cela peut se faire en augmentant l'intensité de travail (ce qui ne sera pas toujours possible) et en augmentant les salaires (nets), mais aussi en combinant les salaires et les revenus de remplacement ou par le biais d'aides au revenu telles que les allocations familiales. Si on opte pour une augmentation des prestations, il convient de continuer à accorder une attention suffisante aux pièges à l'emploi supplémentaires. À l'heure actuelle, par exemple, nous ne savons que peu de chose sur le profil du marché du travail des familles bénéficiant de prestations sociales dans le cadre du Vlaams groeipakket. Il conviendrait d'approfondir cette question en exploitant les données administratives.

Dans l'élaboration des politiques, il semble approprié de mettre l'accent sur les parents isolés. Quelque 32 % des enfants financièrement vulnérables et 43 % des enfants souffrant de privation matérielle et sociale sévère grandissent dans de telles familles. Des recherches antérieures nous ont appris, par exemple, qu'un recours plus important aux services formels de garde d'enfants est associé à davantage de possibilités d'être actif sur le marché du travail et, par conséquent, à un risque de pauvreté moindre. Parallèlement, la combinaison d'un salaire et de prestations réduit fortement la pauvreté, en particulier au niveau des parents isolés et cela, surtout quand ils ne travaillent pas à temps plein. Pour ce groupe, nous constatons que le risque de pauvreté diminue de moitié lorsque nous incluons les prestations sociales en plus des salaires (Horemans et Marx, 2018). Pour de nombreux parents isolés, un emploi stable à temps plein ne suffit pas pour maintenir la famille hors de la pauvreté quand leur salaire est trop bas. La pression au niveau du temps liée à la combinaison du travail et de la garde des enfants rend la situation, sans aide, souvent plus difficile, et cela en particulier pour les parents isolés et surtout lorsque la garde des enfants n'est pas nécessairement disponible à temps plein et/ou de manière flexible (Van Lancker et Horemans, 2018), mais les parents isolés sont également plus susceptibles d'avoir de bas salaires et moins susceptibles de travailler dans le cadre de contrats stables à temps plein. Une double stratégie semble donc appropriée, à savoir soutenir la combinaison famille-travail et soutenir directement le revenu

L'augmentation des revenus de remplacement et/ou la facilitation des combinaisons de revenus de remplacement et de salaires offrent une protection aux parents d'enfants vulnérables dans le cadre de la première stratégie. La question de savoir quels revenus de remplacement sont prioritaires dans ce contexte n'a pas été abordée dans l'analyse du présent document, mais elle peut offrir des pistes supplémentaires pour réduire la vulnérabilité des enfants. La compréhension de l'ensemble des revenus des familles, y compris des parents qui travaillent, peut fournir aux décideurs politiques des informations supplémentaires sur les ajustements les plus souhaitables. Pour cela, on peut, soit instaurer des allocations familiales plus ciblées ou des primes à la location. Soit, améliorer les systèmes d'activation à temps partiel dans les différentes branches de la sécurité sociale.

Les allocations familiales peuvent s'avérer un outil efficace pour soutenir les parents d'enfants vulnérables, y compris et peut-être même surtout pour les parents qui travaillent et dont les revenus sont limités. Pour cela, il est toutefois essentiel d'examiner plus avant dans quelle mesure les suppléments sociaux parviennent actuellement aux parents qui travaillent à bas revenu de manière correcte, opportune et réelle. Idéalement, ce supplément doit être calculé sur la base de données administratives.

Pour mettre en place une stratégie d'aide au revenu et/ou une stratégie d'activation, il est indispensable que les parents apparaissent sur les radars des autorités, ce qui pose souvent problème pour de nombreuses femmes (et donc mères) issues de l'immigration. À Bruxelles, ce point représente un point d'attention particulier. Pour ceux qui ne bénéficient pas de prestations, il est nécessaire d'adopter une approche plus *directe*. Par conséquent, la troisième stratégie, qui donne la priorité à l'inclusion sociale des enfants vulnérables, est tout à fait pertinente. Le fait d'axer les moyens sur le soutien de l'inclusion sociale peut avoir des effets importants sur les situations individuelles.

De plus, cela permet aussi aux parents de souffler et ce contact peut être utilisé pour atteindre les parents qui passent sous le radar au niveau de l'activation et l'aide au revenu. Parallèlement, nous savons que les politiques de *sensibilisation* sont souvent fondées sur des ressources de projets temporaires. Une étude plus systématique sur les parents inactifs qui ne perçoivent pas de prestations pourrait contribuer à une politique plus structurelle. Les services régionaux de l'emploi et/ou les CPAS pourraient, par exemple, utiliser les liens de données pour écrire à ces personnes afin de leur indiquer les droits ou services qu'ils n'ont pas encore épuisés.

9. BIBLIOGRAPHIE

Ajzenstadt, M. et Gal, J., Children, gender and families in Mediterranean welfare states. Pays-Bas, Springer, 2010. <https://doi.org/10.1007/978-90-481-8842-0>

Decancq, K. et al., The evolution of poverty in the European Union: concepts, measurement and data In: Cantillon, B. en Vandenbroucke, F., Reconciling work and poverty reduction: how successful are European welfare states?, Oxford, Oxford University Press, 60-93, 2014.

Dunbar, G., Lewbel, A. et Pendakur, K., Children's Resources in Collective Households: Identification, Estimation and an Application to Child Poverty in Malawi, Boston College: Boston College Department of Economics, 62p, 2012.

Cantillon, B. et Buysse, L., De staat van de Welvaartsstaat, Acco, Leuven, 2016.

Cooper, K. et Stewart, K., Does money affect children's outcomes? A systematic review. York: JosephRowntree Foundation, 2013.

Cooper, K. et Stewart, K., Does Household Income Affect children's Outcomes? A Systematic Review of the Evidence. *Child Indicators Research* 2021 ,1005-981 ,14. <https://doi.org/10.1007/s0-09782-020-12187>

Council Decision of 22 July 1975 concerning a programme of pilot schemes and studies to combat poverty, 1975.

EIGE, Armoede en gender gedurende de levensloop, 2017. file:///C:/Users/Hbaats/Downloads/ti_pubpdf_mh0616074nln_pdfweb_20171204165148.pdf

Gallopin, G. C., Linkages between vulnerability, resilience, and adaptive capacity, *Global Environmental Change*, 16, 293-303, 2006.

Geerts, A., Dierckx, D. et Vandevort, L. (z.d). Elk kind telt. https://armoede.vlaanderen.be/sites/default/files/media/documenten/ieder_kind_telt.pdf

Gordon, D. et Nandy, S., 'Measuring Child Poverty and Deprivation', pp. 57-102 in Minujin A. en Nandy S. (eds) *Global Child Poverty and Well-being*. Bristol: Policy Press, 2012.

Guio, AC., Gordon, D., Marlier, E. et al., Towards an EU measure of child deprivation. *Child Indicators Research*, 11, 835-860, 2018. <https://doi.org/10.1007/s12187-017-9491-6>

Guio, A.-C., Vandenbroucke, F. et Vinck, J., Kinderarmoede hoger op de politieke agenda plaatsen: Enkele cijfers om beter te begrijpen wat er op het spel staat. In Lahaye, W., Pannecoucke, I., Van Rossem, R. et Vrancken, J. (red.), *Armoede in België. Jaarboek 2015*. Gent, Academia Press, 2015.

Haffner, M., Dol, K. et Heylen, K., Armoederisico na woonuitgaven. Verkenning van de mogelijkheden, met het oog op het bepalen van de positie van Vlaanderen in de Europese Unie. Leuven: Steunpunt Wonen, 2013. file:///C:/Users/Hbaats/Downloads/R1538_wp6-armoederisico-na-woonuitgaven.pdf

Horemans, J. Kuypers, S., Marchal, S. et Marx, I., *De kwetsbare werkende. Een profielschets van armoede en financiële bestaanszekerheid bij werkende Belgen*. COVIVAT Beleidsnota 4 juni 2020, 2020.

Horemans, J. et Marx, I., *Doesn't anyone else care? Poverty among working single parents in Europe*. Dans : Nieuwenhuis, R. et Maldonado, L. C. (Eds.). *The Triple Bind of Single-Parent Families*, Bristol, Policy Press, 2018.

Hoff, S., Armoede onder kinderen – een probleemschets. *Sociaal en Cultureel Planbureau*, 2017. https://repository.scp.nl/bitstream/handle/publications/419/Armoede%20onder%20kinderen_eeen%20probleemschets.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Main, G. et Bradshaw, J., Child poverty in the UK: Measures, prevalence and intra-household sharing, *Critical Social Policy*, 36(1): 1-24, 2016,

Naudé, W., Santos-Pauline, A. U. en McGillivray, M., *Measuring Vulnerability : An Overview and Introduction*, Oxford Development Studies, 37 (3), 183-191, 2009.

Nolan, B. et Whelan, C.T., Using Non-monetary deprivation indicators to analyze poverty and social exclusion: lessons from Europe?, *Journal of Policy Analysis and Management*, 29(2): 305-25, 2010. doi: 10.1002/pam.20493

OECD, *Changing the Odds for Vulnerable Children: Building opportunities and resilience*, OECD Publishing, Paris, 2019, <https://doi.org/10.1787/a2e8796c-en>.

SPP Intégration sociale, Plan d'action national belge concernant la Garantie européenne pour l'enfance 2022-2030, 2022.

Schinnerl, M. et Greiling, D., Local Civil Regimes for Combating Child Poverty : Insights from the Austrian and Belgian Corporatist Welfare States. *CIRIEC*, 2020. <https://www.ciriec.uliege.be/wp-content/uploads/2020/08/WP2020-10.pdf>

Statbel, définitions SILC, Privation matérielle et sociale (MSD) et privation matérielle et sociale sévère (SMSD) calculée pour les enfants, 2023a. Définitions SILC | Statbel (fgov.be)

Statbel, Note technique - réforme SILC 2019, 2023b. Statbel, 12 mars 2020

Tárki, *Child well-being in the European Union: Better monitoring instruments for better policies*. Budapest, KIM-TÁRKI, 2011.

Townsend, P., *Poverty in the United Kingdom. A Survey of Household Resources and Standards of Living*, Middlesex: Penguin Books, 1.216 p., 1979.

Unicef, *The state of the world's children 2005*, The United Nations Children's Fund, Unicef, New York, 2005.

United Nations, *Sustainable Development Goals Report*, 2022.

Van Lancker, W., *Waarom een focus op kinderarmoede contraproductief kan zijn. Samenleving & Politiek*, 21(10), 19-23, 2014.

Vlaamse Regering, *Vlaams Actieplan Armoedebestrijding 2020-2024*, 2022. https://armoede.vlaanderen.be/sites/default/files/media/Vlaams_actieplan_armoedebestrijding_2020_2024.pdf

Vranken J., Lahaye, W., Geerts, A. et Coppée, C., *Armoede in België, jaarboek 2012. Centrum Oases; Sociale Inzichten nr. 20*. Leuven, Acco, 2012.

ANNEXE 1.**MESURE POLITIQUE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ INFANTILE**

Depuis 2014, le SPP Intégration sociale a lancé des projets au niveau fédéral afin d'identifier et de lutter plus rapidement contre la pauvreté (cachée) par le biais de plateformes de concertation locales, de promouvoir le bien-être des enfants et de sortir les familles du cycle de la pauvreté générationnelle. En outre, par le biais du projet « MIRIAM », on essaie aussi de lutter contre la pauvreté infantile en responsabilisant les mères isolées, en réalisant les droits sociaux et en s'engageant dans le logement, la garde d'enfants, l'activation, l'éducation et l'emploi.

Le Vlaamse armoedebestrijdingsplan (plan flamand de lutte contre la pauvreté) (Gouvernement flamand, 2020) adopte une notion large de la pauvreté infantile et met l'accent sur sa prévention ; par exemple, le Vlaams Actieplan Armoedebestrijding fait référence à un accès maximal aux services de base pour les enfants. Le Gouvernement flamand a également mis à jour le Horizontaal Integratie- en Gelijke Kansenbeleidsplan 2020-2024 (Plan politique horizontale d'intégration et d'égalité des chances 2020-2024). Il s'agit d'un plan d'action ciblé dont l'objectif est la participation pleine et proportionnelle à la société. L'accent y est mis principalement sur le renforcement de l'autonomie des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité sociale par une approche inclusive. Le plan politique flamand sur les droits des jeunes et des enfants 2020-2024 s'adresse à tous les enfants et les jeunes et propose cinq thèmes prioritaires liés à l'environnement de vie des enfants et des jeunes. Il s'agit du (1) Bien-être et du développement d'une identité positive ; des (2) Quartiers sains et vivables ; de (3) l'Engagement par le biais du volontariat ; des (4) Loisirs pour tous ; et de (5) l'Éducation aux médias.

Le 25 novembre 2021, le Gouvernement wallon a adopté un nouveau Plan de sortie de la pauvreté avec un volet transversal et trois axes prioritaires : l'accès à l'insertion socio-professionnelle pour tous et toutes, l'accès au logement pour toutes et tous et l'accès au bien-être pour toutes et tous. Au niveau local, le Plan de cohésion sociale 2020-2025, qui se développe dans 204 communes wallonnes, poursuit deux objectifs : réduire la pauvreté et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable du bien-être de tous. En ce qui concerne la Convention internationale des droits de l'enfant, la Région wallonne a lancé un Plan d'actions relatif aux Droits de l'enfant 2020-2024. Les 54 mesures envisagées devraient répondre aux recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations unies. Enfin, le Plan de Relance wallon, adopté en octobre 2021, utilisera une part importante de ses moyens pour renforcer la politique sociale en Wallonie et améliorer la qualité des structures, des centres de formation aux logements sociaux en passant par les infrastructures d'accueil de la petite enfance.

La situation à Bruxelles est compliquée car la Communauté flamande a adopté un plan d'action multiple contre la pauvreté infantile pour la période 2016-2020, tandis que la commission communautaire française a mis davantage l'accent sur l'augmentation du nombre des structures d'accueil institutionnalisées et sur l'amélioration de leur accessibilité pour les familles vulnérables (Schepers et Nicaise, 2017). En ce qui concerne le logement, la Région de Bruxelles-Capitale a cependant, entre autres, mis deux plans en œuvre. Un de ces plans est le « Plan Urgence Logement », qui permettra

à davantage de familles (et à plus d'enfants) d'être logées dans des conditions décentes et d'échapper à des situations de précarité. Le deuxième est le « Plan bruxellois de Soutien aux familles monoparentales », dont les mesures contribueront à la lutte contre la pauvreté infantile (SPP Intégration sociale, 2022).

TABLE DES MATIÈRES

**ANALYSE THÉMATIQUE DES INDICATEURS SOCIAUX 2022
L'ENFANT VULNÉRABLE**

1.	INTRODUCTION	393
2.	APERÇU DE LA LITTÉRATURE : VULNÉRABILITÉ ET PAUVRETÉ INFANTILE	394
2.1.	LA PAUVRETÉ INFANTILE EN TANT QUE QUESTION POLITIQUE	395
2.2.	LA PAUVRETÉ INFANTILE, UNE QUESTION EMPIRIQUE	397
3.	DONNÉES ET VARIABLES	398
4.	CHIFFRES DE BASE : SUIVI DE LA PAUVRETÉ INFANTILE DANS UN CONTEXTE EUROPÉEN	401
5.	PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE	404
5.1.	PROFIL DES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET DE VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE	404
5.2.	PROFIL DES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET DE VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE	407
5.3.	COMBIEN FAUT-IL POUR SORTIR LES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE DE LA PAUVRETÉ ?	410
6.	LE PROFIL DES ENFANTS QUI GRANDISSENT DANS UNE FAMILLE À RISQUE DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE (SÉVÈRE)	412
6.1.	CARACTÉRISTIQUES DU PROFIL DES ENFANTS EN SITUATION DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE (SÉVÈRE)	412
6.2.	VERS UNE TYPOLOGIE DES ENFANTS EN SITUATION DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE (SÉVÈRE)	414
7.	QUE SIGNIFIE UN RISQUE DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE OU DE VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE EN FONCTION DU NIVEAU DE VIE DANS LEQUEL LES ENFANTS GRANDISSENT ?	417
8.	CONCLUSION, DISCUSSION POLITIQUE ET PISTES POUR LA RECHERCHE FUTURE	418
9.	BIBLIOGRAPHIE	422
	ANNEXE 1. MESURE POLITIQUE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ INFANTILE	425